



Regroupement familial conjointe enceinte

Par **irou**, le **14/08/2015** à **17:19**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de regroupement familial à L'OFII de Créteil pour ma femme et ma fille de 3ans le 21/03/2015. Mais mon dossier a été validé le 25/05/2015.

Ma femme est en enceinte et elle doit accoucher normalement en début octobre.

Je crains de ne pas avoir une réponse avant que sa grossesse ne soit à terme.

Cependant, comme les deux dernières années, elles ont tous les deux un visa shengen de 3 mois par le biais d'une autre ambassade.

Je demandais si le faite qu'elle vienne accoucher en France et retourner ne compliquerait pas la situation.

Merci d'avance pour vos éclaircissements

Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **18/08/2015** à **01:34**

Bonjour

je ne vois pas le problème. Avec un visa Schengen il est possible de voyager dans tous l'espace Schengen mais le visa n'autorise pas à résider.

Restant à votre disposition